



CRISTALITE IMPRESSION

impression sous-couche silicatée

Définition

CRISTALITE IMPRESSION est une impression spéciale pour les fonds minéraux, servant de sous-couche pour l'exécution des revêtements CRISTALITE LISSE et CRISTALITE BROSSEE.

CRISTALITE IMPRESSION est également utilisée comme diluant des produits de revêtement CRISTALITE LISSE et CRISTALITE BROSSEE pour ajuster leur consistance d'application.

CRISTALITE IMPRESSION est à base de silicate modifié et stabilisé.

Classification AFNOR T 36 005 - Famille I - Classe 1 b 1

Qualités dominantes

Les produits à base de silicate forment des liaisons chimiques très fortes avec les supports minéraux et conduisent à des revêtements exceptionnellement résistants.

CRISTALITE IMPRESSION adhère parfaitement sur les fonds minéraux tels que bétons, ciments, plâtres, briques, pierres et revêtements silicatés.

CRISTALITE IMPRESSION pénètre parfaitement les fonds poreux.

CRISTALITE IMPRESSION contient une charge rugueuse qui permet aux revêtements épais de bien accrocher au support pendant l'application.

CRISTALITE IMPRESSION laisse respirer les supports ; sa très haute perméabilité à la vapeur d'eau ne modifie pas le comportement hygrothermique de la paroi.

CRISTALITE IMPRESSION est compatible, par mélange, avec les produits de revêtement CRISTALITE LISSE et CRISTALITE BROSSEE.

Domaine d'utilisation

S'emploie à l'intérieur sur murs et plafonds et à l'extérieur pour le ravalement des façades.

Composition

LIANT : silicate de potassium modifié par des stabilisateurs organiques. (teneur garantie inférieure à 5%).

PIGMENTS : oxyde de titane, pigments colorés minéraux, matières de charges minérales.

SOLVANT : eau.

ASPECT EN POT : préparation fluide.

MASSE VOLUMIQUE suivant NF EN ISO 2811-1 : $1,23 \pm 0,05 \text{ Kg / dm}^3$.

TEMPS DE SECHAGE :

Sec en surface **suivant NF EN ISO 1517** : 1 heure

Sec apparent/complet recouvrable **suivant NF EN ISO 3678** : 24 heures

Sec hors pluie : 6 heures

Caractéristiques

NUANCES : légèrement pigmentée en blanc. Peut être teintée en nuances pastel par quantités supérieures à 300 Kg.

CONDITIONNEMENT : fût de 15 L

CONSERVATION selon FD T 30-807 : 1 an en emballage d'origine à l'abri du gel et de la chaleur.

POINT ECLAIR : néant, produit en phase aqueuse.

HYGIENE ET SECURITE : en raison du caractère alcalin du produit, prendre des précautions similaires à celles de la manipulation du ciment. Laver les éclaboussures à l'eau avant durcissement.

Mise en œuvre

Conforme au DTU 59.1



Supports admissibles

Ne sont admis que les supports minéraux avec lesquels **CRISTALITE IMPRESSION** réagit chimiquement : bétons bruts conformes au DTU 23.1, béton cellulaire conforme au DTU 20.1, enduits ou mortiers à base de liants hydrauliques conformes au DTU 26.1, briques, parpaings, plâtres, éléments en amiante-ciment, pierres, anciens revêtements silicatés.

Ne pas appliquer sur systèmes organiques, bois, métaux et matières plastiques.

Préparation des fonds

Fonds neufs conformes au DTU

Éliminer les poussières par brossage et les souillures organiques (huile de décoffrage, graisses) par lavage à haute pression. Ressuyer les supports avant application.

Si présence de moisissures, réaliser un traitement antifongique, puis appliquer obligatoirement CRISTALITE FLUATEE pour neutralisation.

Les supports carbonatés doivent être fluatés avec CRISTALITE FLUATEE jusqu'à complète élimination des efflorescences.

Rincer à l'eau claire.

Fonds anciens ou nécessitant une consolidation superficielle

À l'issue des travaux préparatoires, l'état de surface des supports doit être comparable à celui des supports neufs.

1) Anciens revêtements minéraux : éliminer toutes les parties mal adhérentes. Pratiquer un ponçage, un brossage ou un époussetage des fonds farinants.

2) Supports minéraux revêtus de systèmes organiques : décaper complètement la peinture ou le revêtement organique existant par décapage chimique ou thermique, nettoyer et laver à l'eau sous pression adaptée de façon à ne laisser subsister aucune trace de matière organique (revêtement et/ou produit de décapage).

3) Fonds minéraux sains très farinants ou très poreux : après nettoyage et traitement antifongique, appliquer 1 couche de CRISTALITE FLUATEE, puis reprendre les éventuels rebouchages et reprises de planimétrie avec les enduits PERFECTIS, ENDUIT LPF25 ou GARNICHAUX LPF.

Matériel et mode d'application

IMPRESSION SOUS-COUCHE :

CRISTALITE IMPRESSION s'applique en 1 couche au rouleau peau de mouton ou à la brosse.

Le pistolet est exclu à cause des risques de projection dans les yeux, sur la peau et les surfaces sensibles aux alcalis : vitrage, aluminium... (dépolissage ou noircissement).

Nettoyage du matériel à l'eau immédiatement après usage.

DILUANT : incorporer CRISTALITE IMPRESSION au produit de revêtement CRISTALITE LISSE ou CRISTALITE BROSSEE, puis agiter à l'aide d'un fouet mécanique jusqu'à homogénéisation du mélange.

DILUTION : prêt à l'emploi. NE JAMAIS DILUER A L'EAU

CONSOMMATION : 0,150 à 0,300 L / m² par couche, selon la porosité et la granulométrie des fonds.

NETTOYAGE DU MATERIEL : à l'eau immédiatement après usage.

Précautions

NE PAS APPLIQUER :

- Par temps de gel, ni sur support gelé
- Par risque de pluie
- Sur support exposé au vent violent
- Sur support surchauffé

COV conforme 2010

Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures (cf ; Arrêté français du 29 mai 2006)

Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/g) : 50 g/l (2007) / 30 g/l (2010), ce produit contient max 3 g/l COV

Divers

Consulter les fiches descriptives des produits cités avant emploi.

Les indications figurant sur cette fiche sont le résultat des essais de qualification du produit par référence au domaine visé et aux conditions requises.

Il appartient à l'utilisateur qui l'applique d'apprécier les suggestions qui en résultent pour la préparation et l'exécution de ses travaux, après vérification que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Ce produit de construction est destiné à l'exécution de travaux de bâtiment impliquant la garantie de bon fonctionnement due par les constructeurs, et qui peut aussi engager leur responsabilité décennale.

